

JURAPARC

CM 23-1-2017

De quoi allons-nous débattre ce soir ?

POUR ou CONTRE la reconstruction de Juraparc ? Certainement pas.

D'une part parce que chaque groupe représenté autour de la table est attaché à cette équipement qui a fait ses preuves depuis plus de 30 ans et d'autre part, parce que les études réalisées avant l'incendie ont conforté 2 choix essentiels qui ont prévalu dans sa construction par la précédente Municipalité : son emplacement, sa conception modulable répondant parfaitement aux besoins d'un bassin de vie comme le notre.

POUR ou CONTRE un projet que nous découvrons ce soir ?

Encore faut-il savoir de ce que nous discutons, sachant que nous n'avons eu que le texte de la délibération pour préparer ce Conseil : aucune discussion sur le cahier des charges, aucun choix du bâtiment, rien sur les équipements extérieurs, encore moins sur les missions et les tarifs à venir....

Autrement dit, nous délibérons sur un projet qui ne prend pas en compte l'ensemble des problématiques liées à la reconstruction de Juraparc.

Alors évidemment, nous sommes très attentifs aux éléments d'information que vous allez nous donner mais encore une fois pourquoi se priver d'un échange qui aurait permis de réfléchir à haute voix ???

Car si nous reprenons l'étude Horwath de décembre 2012 qui a déjà fait l'objet de remarques ici, sur quoi devrait porter la délibération de ce soir :

- *Sur le caractère général d'un tel équipement : la tendance est d'aller vers une plus grande polyvalence p6 – l'accessibilité est un critère fondamental p8*
- *Sur la concurrence : il est souligné une offre de proximité importante de Dijon à Bourg et Dole (avec sa nouvelle salle) p18*
- *Sur le marché local à Lons : des caractéristique peu favorables à un positionnement fort sur les manifestations concurrentielles (accessibilité, desserte ferroviaire, capacité hôtelière, concurrence importante sur les grands projets (salons et foires) p29*
- *Fonctionnement de Juraparc p41 : adéquation de l'ancienne structure aux besoins notamment des animations locales et départementales. Tarifs favorables – qualité et disponibilité des équipes...*
- *Impact de Juraparc p 47 : il est difficile d'appréhender les retombées économiques (comprendre comptable) par des ratios ce n'est pas et ne devrait pas être un des moteurs principaux de cet équipement contrairement à l'impact social et d'animation)*

- *Les perspectives p51 : salons grands publics, spectacles, animations locales (associatives, autres) doivent cibler des visiteurs essentiellement à l'échelle départementale.*
- *Implantation p53 : ne rien changer mais revoir le stationnement*
- *Scénarios envisageables p55 : redonner une dynamique à Juraparc, amélioration des fonctionnalités, extension de sa capacité (hall d'expo de 1000m2 en plus, rénover les espaces, aménager le parking, l'entrée du site, la liaison avec le centre-ville.*

Voilà l'ensemble des points qu'il conviendrait de discuter, de voir comment les différents candidats y ont répondu. Quelle planification des travaux de reconstruction, de rénovation intérieure et d'aménagement extérieurs sont prévus...

L'enveloppe de 7 680 000 euros permettra-t-elle de répondre à ces enjeux ?

Pourquoi déléguer l'ensemble du fonctionnement à des prestataires extérieurs dans des enveloppes fermées. Il faudra une analyse de ce fonctionnement pour ajuster par la suite cet équipement aux besoins et aux évolutions. 8 ans c'est long. La Ville doit garder la main.

Quelles gestion du site et sur quelle base tarifaire pour les utilisateurs, notamment les associations qui ont grandement contribué au rayonnement de Juraparc toutes ces années ?

L'incendie de mai 2015 a été un traumatisme pour la population lédonienne et au-delà de tous les usagers de notre bassin de vie. Chacun, chacune l'a fréquenté d'une façon ou d'une autre (foire, salon, spectacle, meeting, fête, téléthon,.... Les réponses apportées ce soir doivent être à la hauteur des attentes. Et des réponses apportées dépendra mon vote.

T.Gaffiot

Groupe communiste